



Paris le 14 mai 2012

Objet : Journées d'août 2012

Chers adhérents,

J'ai le plaisir de vous convier à notre Assemblée générale qui a lieu, comme chaque année, à Paris le dernier week-end d'août. Je vous rappelle que vous êtes les bienvenus. Votre participation aux débats est vivement souhaitée. Si vous êtes mandatés par votre section, c'est vous qui voterez pour elle.

Vous trouverez ci-joint toutes **les informations utiles** pour participer à cette journée :

- Programme des journées
- Bulletin d'inscription aux journées
- Ordre du jour de l'Assemblée générale
- Règle de désignation des mandataires de sections
- Renouvellement partiel du conseil d'administration.

Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions et réduire les frais de l'association, **merci de vous inscrire aux différentes activités par courrier, par fax ou encore par mail ; utilisez le bulletin joint à cet envoi.**

Avec toutes mes amitiés,

Monique Cerisier ben Guiga

Destinataires : tous les adhérents



Programme des journées d'août de Français du monde-adfe

Tous les membres de l'association sont invités à participer à l'Assemblée générale

Jeudi 23 août au siège de l'association, 62 bd Garibaldi, 75015 Paris (métro : Sèvres Lecourbe, ligne 6) - voir plan en dernière page	10h30-16h00	Ateliers : formation à l'envoi de lettres électroniques
	17h00-20h00	Réunion du Bureau national
	20h00	dîner de travail du Collectif LGBT - rendez-vous au 62 bd Garibaldi, 75015 Paris. (contact : fdmadfe.lgbt@gmail.com)
vendredi 24 août au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris (métro : Glacière, ligne 6) - voir plan en dernière page	9h00-11h00	Atelier : les élections à l'AFE 9h-10h : encadrement législatif et réglementaire des élections 10h-13h : - méthodes pour une campagne électorale efficace - logistique de la campagne
	13h00	Déjeuner libre (possibilité de déjeuner au Self du FIAP)
	14h30-16h30	Atelier : Les élections à l'AFE - thèmes de campagne
	17h00-20h	Réunion du Conseil d'administration
Samedi 25 août au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris	9h00-18h00	Assemblée générale statutaire (ordre du jour page suivante)
	18h30	Réunion du Conseil d'administration
	20h30	Dîner festif des adhérents *
Dimanche 26 août au siège de l'association, 62 bd Garibaldi, 75015 Paris	9h30-12h00	Réunion du Conseil d'administration

* Le prix du menu et l'adresse du restaurant vous seront communiqués prochainement.



Assemblée générale 2012

Ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du samedi 25 août 2012

*Tous les membres de l'association sont invités
à participer à l'Assemblée générale*

- 8 h 30** Accueil et distribution des mandats par la commission de contrôle
- 9 h 00** Ouverture de l'AG par la Présidente
Rapport d'activité du Conseil d'administration présenté par le Secrétaire général
avec intervention des responsables de secteur
Présentation du rapport financier
Débats et votes
- 12h00** Invités
- 12h30** *Déjeuner/buffet au restaurant du FIAP (participation de 25 euros par personne
sur le coût total payé par l'association)*
- 14h-15h00** Compte-rendu des ateliers sur les élections à l'AFE
- 15h-16h30** Débat sur les orientations 2012/2013
- 16h30** Election pour le renouvellement du Conseil d'administration (sept sièges sont
à pourvoir) :
Présentation des candidats
Vote et dépouillement
Proclamation des résultats
- 18h00** Clôture de l'Assemblée générale statutaire.
- * * *
- 18h30** Réunion du Conseil d'administration :
Election des membres du Bureau national



Assemblée générale 2012

Convocation

**L'Assemblée générale ordinaire de Français du monde- adfe se tiendra
le samedi 25 août 2012 à partir de 8 H 30,
au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris (métro : Glacière)**

Conformément à l'article 9 des statuts adoptés par l'AG du 27 août 2011 :

9.1 - L'Assemblée générale se compose :

- des membres du Conseil d'administration à raison d'une voix par administrateur,
- des représentants régulièrement mandatés par chaque section, y compris le Groupe des adhérents individuels, qui délègue pour un an, en fonction du nombre de ses adhérents régulièrement enregistrés au siège de l'Association et à jour de leurs cotisations, ainsi que des contributions nationales effectivement versées au trésorier de l'Association au plus tard quinze jours avant l'ouverture de l'Assemblée générale :
 - un représentant pour 5 à 14 contributions,
 - deux représentants jusqu'à 29 contributions,
 - trois représentants jusqu'à 49 contributions,
 - quatre représentants jusqu'à 99 contributions,
 - un représentant supplémentaire par tranche de 50 entre 100 et 299 contributions,
 - un représentant supplémentaire par tranche de 100 à partir de 300 contributions.

Les représentants des sections ou du Groupe des adhérents individuels mandatés par les adhérents peuvent déléguer leur voix à un autre représentant mandaté à l'Assemblée générale. Aucun représentant à l'Assemblée générale ne peut, outre sa propre voix, détenir plus de trois pouvoirs.

Lorsqu'un membre de l'Assemblée générale cumule les qualités de membre du Conseil d'administration et de représentant d'une section ou de représentant du Groupe des adhérents individuels, il ne peut prendre part aux votes qu'en une seule de ces qualités.

Les délibérations de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées.

Les membres d'honneur, les membres fondateurs et les membres adhérents (tels que définis à l'article 3.1 des présents statuts) peuvent assister aux assemblées générales avec voix consultative.

Les assemblées générales sont ordinaires ou extraordinaires.



Désignation des mandataires de sections

Conformément à l'article 9.1 de nos statuts, seuls les adhérents à jour de cotisation 2011/2012¹ mandatés par leur section, et dont les noms auront été enregistrés au siège de l'association, pourront participer aux différents votes organisés lors de l'Assemblée générale du 25 août 2012.

Chaque section se verra attribuer un nombre de mandats fonction des contributions de 19 euros effectivement versées au siège :

Nombre total de contributions à 19 euros versées par votre section	Nombre de mandats
1 à 4	0
5 à 14	1
15 à 29	2
30 à 49	3
50 à 99	4
100 à 149	5
150 à 199	6
200 à 249	7
250 à 299	8
300 à 399	9
400 à 499	10

Il est donc indispensable que celles-ci soient parvenues au siège de l'association au plus tard le lundi 13 août 2012 (article 1.5 du Règlement intérieur).

Passée cette date, aucune adhésion, même accompagnée de la contribution correspondante, ne sera prise en compte.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir régulariser la situation de votre section dans les meilleurs délais.

¹ L'année 2011/2012 a démarré le 1^{er} septembre 2011 et se terminera à l'AG du 25 août 2012